

Le monde musulman de sa création au XIIème siècle



Légende :

1 - Les civilisations :

- ◻ Monde musulman à la mort du Prophète (632)
- ◻ Conquêtes arabes de 632 à 661
- ◻ Conquêtes omeyyades (661-750)
- ◻ Conquêtes seldjoukides du XIe et XIIe siècles.
- ▨ Sunnites
- ▨ Chiites

2 - Les centres :

- Jerusalem (rouge)
- Rome (orange)
- ◻ Constantinople (rouge)
- ◆ La Mecque (vert)
- Médine

3 - Les batailles décisives

- ① 718 _____
- ② 732 _____
- ③ 1099 _____
- ④ 1212 _____
- ⑤ 1204 _____

Exceptionnellement coloriez les mers et océans en bleu : Océan Atlantique - Mer Méditerranée - Mer Noire - Mer Caspienne - Mer Rouge - Mer d'Aral

LE CORAN

Caractéristiques

-
-
-
-
-

Fondements religieux (2p79)

1. _____ :
2. _____ :
3. _____ :
4. _____ :
5. _____ :

Leur Prophète

-
-
-

Villes saintes

Leurs communautés

- Sunnites
- Chiites

Ses règles juridiques :

Citation(s)	Explication(s) de la règle	Rôle(s) et but(s) de cette règle

Ses règles d'hygiène

Citation :

Nature de la règle :

Rôle et but de cette règle :



Ses règles sociales

Citation :

Nature de la règle :

Rôle et but de cette règle :

Quels sont les forces et les faiblesses économiques, politiques du monde musulman ? (2 et 4 p.79 - Annexes doc. A et B)

--	--

Annexes pour les groupes travaillant sur le monde Musulman

<p>pp. 78-79, pp.70-71 http://www.imarabe.org/portail/mondearabe/theme/index.html Atlas historique, encyclopédie (bibliothèque) Manuel de géographie + annexes</p>	<p>Sourate 2 (Al Baqarah) verset 173 : "Certes, Il vous est interdit la chair d'une bête morte, le sang, la viande de porc et ce sur quoi on a invoqué un autre qu'Allah. Il n'y a pas de péché sur celui qui est contraint sans toutefois abuser ni transgresser, car Allah est Pardonneur et Miséricordieux."</p>	<p>Sourate 24, versets 30 et 31 : « Dis aux croyants de baisser leur regards, d'être chastes, ce sera plus pur pour eux. Dieu est bien informé de ce qu'ils font. Dis aux croyantes de baisser leurs regards, d'être chastes, de ne montrer que l'extérieur de leur atours, de rabattre leurs « voiles sur leurs poitrines », de ne montrer leurs atours qu'à leurs époux ou à leurs pères, ou aux pères de leurs époux, ou à leurs fils, ou aux fils de leurs époux, ou à leurs frères, ou aux fils de leurs frères, ou aux fils de leurs sœurs». Le but est que les hommes et les femmes soient libres et chastes.»</p>
<p>Sourate 5, verset 38 : " Le voleur et la voleuse à tous deux coupez la main, en punition de ce qu'ils se sont acquis et comme châtiment de la part de Dieu. Dieu est clément et miséricordieux " ()</p>	<p>Sourate 5 (Al Ma-idah) verset 3:"Vous sont interdits la bête trouvée morte, le sang, la chair de porc, ce sur quoi on a invoqué un autre nom que celui d'Allah, la bête étouffée, la bête assommée ou morte d'une chute ou morte d'un coup de corne, et celle qu'une bête féroce a dévorée - sauf celle que vous égorgez avant qu'elle ne soit morte -. (Vous sont interdits aussi la bête) qu'on a immolée sur les pierres dressées, ainsi que de procéder au partage par tirage au sort au moyen de flèches. Car cela est perversité. Aujourd'hui, les mécréants désespèrent (de vous détourner) de votre religion: ne les craignez donc pas et craignez-Moi.</p>	<p>Sourate 33, 57: « O Prophète ! prescrites à tes épouses, à tes filles et aux femmes des croyants d'abaisser un voile sur leur visage. Il sera la marque de leur vertu et un frein contre les propos des hommes. Dieu est indulgent et miséricordieux. » Définir hidjab, tchador, Burka, Niqab</p>
<p>Sourate : La Vache 282 « Demandez le témoignage de 2 témoins parmi vos hommes. Si vous ne trouvez pas 2 hommes, choisissez 1 homme et 2 femmes, parmi ceux que vous agréerez pour témoins. »</p> <p>Sourate 4, verset 11 : "Voici ce que Dieu vous enjoint au sujet de vos enfants : au fils une part équivalente à celle de deux filles..."</p>	<p>Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'ai agréé l'Islam comme religion pour vous. Si quelqu'un est contraint par la faim, sans inclination vers le péché... alors, Allah est Pardonneur et Miséricordieux."</p>	<p>Sourate 33, 57: « O Prophète ! prescrites à tes épouses, à tes filles et aux femmes des croyants d'abaisser un voile sur leur visage. Il sera la marque de leur vertu et un frein contre les propos des hommes. Dieu est indulgent et miséricordieux. » Définir hidjab, tchador, Burka, Niqab</p>
<p>Sourate II, 227. Si le divorce est fermement Dieu sait et entend tout.</p>	<p>Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'ai agréé l'Islam comme religion pour vous. Si quelqu'un est contraint par la faim, sans inclination vers le péché... alors, Allah est Pardonneur et Miséricordieux."</p>	<p>Sourate IV, 169 : « Le Messie, Jésus fils de Marie, est l'apôtre de Dieu et son verbe qu'il jeta dans Marie : il est un esprit venant de Dieu. Croyez donc en Dieu et à ses apôtres, et ne dites point : Il y a Trinité. Cessez de le faire (...) Car Dieu est unique. »</p>
<p>Sourate XVII, 2-3 : « Nous donnâmes à Moïse le Livre de la loi, et nous en avons fait un guide pour les enfants d'Israël. Ne prenez point, leur avons-nous dit, d'autre patron que Dieu. O postérité de ceux que nous avons sauvés dans l'arche de Noé ! Il était un serviteur reconnaissant. »</p>		<p>Sourate III, 60, 62 : « Abraham n'était ni juif ni chrétien ; il était pieux et résigné à Dieu... »</p>
<p>Doct A : La division politique des musulman-C. Picard, « L'âge d'or de l'Islam », <u>L'Histoire</u> n°260, décembre 2001 « L'unicité du califat, posée dès l'élection d'Abu Bakr (1^{er} calife, successeur de Mahomet en 632) en signe de l'unité de l'empire islamique, fut longtemps respectée au profit de la dynastie des Omeyyades (de 661 à 750) puis de celle des Abbassides (à partir de 750). L'autorité suprême des Abbassides fut pourtant battue en brèche à partir de 909 par l'apparition d'un second califat, shiite, celui des Fatimides qui s'établit en Egypte à partir de 969. A leur tour, en 929, les Omeyyades d'Espagne reprirent le titre de calife que leurs ancêtres avaient porté à Damas de 661 à 750. Mais, la multiplicité des califats, au X^e siècle, ne remit pas en cause la conscience de l'unité de l'empire, que chacun des califes rivaux se promettaient de restaurer en éliminant au plus tôt les deux autres, tenus pour usurpateurs. Il fallut attendre la chute du califat omeyyade de Cordoue (en 1031), le déclin du califat fatimide (à partir de 1050) et surtout l'occupation de Bagdad par les Turcs Seldjoukides (en 1055), manifestation de l'émergence des « peuples neufs », pour que l'idée du califat, et le dogme de l'unité impériale qui lui était attaché, commence à vaciller. »</p>		<p>Doct B : Un Islam divisé : Sunnites et Chiites « Aux yeux des chiites, c'est à Ali (cousin et gendre de Mahomet) et à sa descendance que revient la succession du Prophète (qu'ils nomment « imamat » plutôt que « califat »). Cette succession s'étend en effet non seulement à la conduite de l'Etat ; mais à l'interprétation de la Révélation divine. A terme, le conflit entre chiites et sunnites, d'abord étroitement politique, aboutit à une question beaucoup plus cruciale : la Révélation est-elle close avec la parole du Prophète (dans le Coran et la Sunna = la tradition) comme le veulent les Sunnites, ou se poursuit-elle avec l'interprétation inspirée des imams, les descendants d'Ali, ce que croient les chiites ? G. Martinez-Gros, « Sunnites, chiites, guerre de succession » dans <u>L'Histoire</u> n° 260, décembre 2001</p>